

## Rapport N° 173/2019

### Crédits supplémentaires 1<sup>ère</sup> série au budget 2019

Demande de crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 223'359.- au budget 2019, compensés à hauteur de CHF 199'359.-, soit un montant net de CHF 24'000.-

---

Nyon, le 24 septembre 2019

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des finances (COFIN) s'est réunie en date du 9 septembre 2019 afin d'étudier le préavis n°173/2019 portant sur une première série de crédits supplémentaires au budget 2019.

La COFIN était représentée à cette occasion par Mesdames Suzanne Favre, Géraldine Limborg et Chloé Besse (présidente et rapportrice), ainsi que par Messieurs Bastien Clerc, Jacky Colomb, Yves Félix, Pierre Girard, Olivier Monge, Willy Nicole, Rasmus Nilsson, John Santantoniou et Sacha Vuadens. Madame Chiara Montecchio et Monsieur Laurent Miéville étaient excusé.e.

À cette occasion, Monsieur le Municipal Claude Uldry et Madame la Cheffe de service Ying Cottier étaient présent.e pour répondre aux questions des commissaires. La COFIN les en remercie.

#### 1<sup>er</sup> crédit supplémentaire – Service informatique et population

Ce premier crédit supplémentaire est la malheureuse conséquence d'un incident survenu au Château le 14 juin dernier. À cette date, un incendie s'est déclaré dans le local informatique (sis Château 10) et a causé des dommages considérables sur le matériel s'y trouvant.

Sur les CHF 97'000.- de dégâts causés sur les équipements de sauvegarde (CHF 54'000.-), la téléphonie et les switchs (CHF 32'000.-) et du matériel provisoire (CHF 11'000.-), seuls CHF 73'000.- sont remboursés par l'Établissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA).

Un dépassement net de CHF 24'000.- est donc considéré, qui se portera au compte 190.3117.00.

La commission s'est interrogée sur le remboursement effectué par l'ECA. Pourquoi l'assurance n'assume pas la couverture totale du dommage et ne recouvre pas ainsi la totalité des frais de remplacement du matériel ?

L'évolution rapide des technologies informatiques et des outils qui les composent ont contraint le service à acheter des matériaux plus chers que ceux qui s'y trouvaient initialement. Le montant remboursé par l'ECA se calcule sur la valeur du matériel, à son état neuf, présent à l'instant des dégâts. À noter que les CHF 24'000.- francs supplémentaires sont le montant maximum qui sera dépensé par le Service informatique pour réhabiliter son local informatique.

## 2<sup>ème</sup> crédit supplémentaire – Services industriels (SIN)

Ce deuxième crédit supplémentaire concerne l'engagement d'une ressource spécialisée qui assumera les plans du réseau du SIECGE et la mise à niveau d'informations dans le SIT.

Dépendant de l'avancement des travaux, cette ressource reste toutefois engagée pour une durée limitée au sein des SIN. La facturation, entièrement compensée, se scinde en deux parties : soit CHF 45'000.- dévolus au SIECGE et CHF 81'359.- couvert par les SIN. Ce deuxième montant est couvert par un budget non dépensé, dévolu initialement à un poste ouvert mais non-pourvu. Déjà inscrit au budget 2019, ce crédit figure au compte 800.3080.00.

### Conclusion

Les deux présents crédits supplémentaires n'ont pas appelé de commentaires particuliers de la part de la COFIN.

Le premier crédit concernant la réparation d'un dommage accidentel est nécessaire au bon fonctionnement de notre administration. Presque totalement remboursé par l'ECA, l'excédant reste justifié. Le deuxième crédit, octroyé au Service industriel, est totalement motivé par les travaux qui lui sont destinés.

Ainsi, c'est à l'unanimité et sous l'angle de leur légalité que la COFIN constate le bien-fondé de ces deux crédits supplémentaires au budget 2019.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Nyon

**vu** le préavis N° 173/2019 concernant « les crédits supplémentaires 1<sup>ère</sup> série au budget 2019 »,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide :

1. d'octroyer un crédit supplémentaire au Service informatique et population de CHF 97'000.-, crédit partiellement compensé comme suit :

N° 190.3117.00 – <i>Achats matériel et logiciel informatique</i>	CHF	97'000.-
Compensé par :		
N° 190.4363.00 – <i>Remboursement de dommage</i>	CHF	-73'000.-
<b>Effet « net » du crédit</b>	<b>CHF</b>	<b>24'000.-</b>

2. d'octroyer un crédit supplémentaire aux Services industriels de CHF 126'359.-, crédit entièrement compensé comme suit :

N° 800.3080.00 – <i>Personnel temporaire</i>	CHF	126'359.-
Compensé par:		
N° 800.4399.01 – <i>Prestations sous-traitance SIECGE</i>	CHF	-45'000.-
N° 800.3011.00 à 800.3051.00 <sup>1</sup> – <i>Traitements et charges sociales</i>	CHF	-81'359.-
<b>Effet « net » du crédit</b>	<b>CHF</b>	<b>0.-</b>

<sup>1</sup> excepté 800.3012.00 Personnel auxiliaire

La Commission des finances :

Mme  
Chiara Montecchio  
Suzanne Favre  
Géraldine Limborg  
Chloé Besse, Présidente et rapportrice

M.  
Bastien Clerc  
Jacky Colomb  
Yves Félix  
Pierre Girard  
Laurent Miéville  
Olivier Monge  
Willy Nicole  
Rasmus Nilsson  
John Santantoniou  
Sacha Vuadens